



Convocation le : 29 mai 2026		Secrétaire de séance : PAINE Hugo	
Affichage le : 29 mai 2026			
Nom Prénom		Nom Prénom	
PONTY Pascal	P	LECANU Anthony	P
HAPE Agnès	PVR	FERMENT Élodie	P
VERDIER Bruno	P	BENARD Pierre-Alexandre	P
DEGUISNE Viviane	P	SANÉ Naëlle	PVR
FOUQUET Emmanuel	P	BIHOREL Julien	P
RICHARD Nathalie	P	NOURY Lydie	P
PAINE Hugo	P	TROTEL Valentin	P
CHANCEREL Mélissa	P		
Formant la majorité des membres en exercice			
Pouvoir(s) : HAPE Agnès à PONTY Pascal, SANÉ Naëlle à FOUQUET Emmanuel			
Légende : P : Présent(e), A : Absent(e), E : Excusé(e), PVR : Pouvoir			

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Berville-Sur-Seine, le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Le Maire.

Berville-Sur-Seine, Le 11 juin 2026



Le Maire

Pascal PONTY



<p><u>Délibération n° 2026-49</u></p>	<p>Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation des membres</p>	<p>Commissaire Titulaire FERMENT Elodie Commissaire Suppléant VERDIER Bruno</p> <p>ACCEPTER de nommer les membres comme ci-dessus énumérés.</p>	<p>15</p>	<p>0</p>	<p>0</p>
<p><u>Délibération n° 2026-50</u></p>	<p>Police du Maire : transfert de la compétence</p>	<p>Transfert du pouvoir de police spéciale en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> oRéglementation de l'assainissement oRéglementation de la collecte des déchets ménagers oRéglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage oLa police de la circulation et du stationnement oDélivrance des autorisations de stationnement de taxi oLa police de la publicité oLa police de la mise en sécurité des bâtiments et de l'habitat indigne <p>AUTORISER Le Maire à transférer droit de police du maire comme indiqué.</p>	<p>15</p>	<p>0</p>	<p>0</p>
<p><u>Délibération n° 2026-51</u></p>	<p>Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges- Désignation des membres</p>	<p>Titulaire PONTY Pascal</p> <p>ACCEPTER de nommer le membre comme ci-dessus énuméré.</p>	<p>15</p>	<p>0</p>	<p>0</p>

<p><u>Délibération n° 2026-46</u></p>	<p>Désignation des délégués suppléants des conseils municipaux pour les élections sénatoriales</p>	<p>Après l'appel de candidatures pour trois délégués suppléants, en liste ou individuellement, il a été constaté que les candidatures suivantes ont été déposées :</p> <p>1.FOUQUET Emmanuel 2.RICHARD Nathalie 3.TROTEL Valentin</p> <p>Il est procédé au déroulement du vote.</p> <p>Élection des délégués suppléants aux élections sénatoriales Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Nombre de bulletins : 15 •Bulletins blancs ou nuls : 0 •Suffrages exprimés : 15 •Majorité absolue : 8 <p>A obtenu : 15</p> <p>FOUQUET Emmanuel, RICHARD Nathalie, TROTEL Valentin ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés délégués suppléants aux élections sénatoriales et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée. Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.</p>			
<p><u>Délibération n° 2026-47</u></p>	<p>Habitat 76 : Avenant sur la gestion en flux</p>	<p>AUTORISER Le Maire à signer l'avenant et les annexes associées</p>	<p>15</p>	<p>0</p>	<p>0</p>
<p><u>Délibération n° 2026-48</u></p>	<p>Centre de Gestion 76 : Désignation référent déontologue des élus</p>	<p>PRENDRE connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,</p> <p>DESIGNER pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération</p> <p>AUTORISER Le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Conseil Municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.</p>	<p>15</p>	<p>0</p>	<p>0</p>

N° Délibération	Titre	Décision	Pour	Contre	Abstention(s)
<p><u>Délibération n° 2026-45</u></p>	<p>Désignation des délégués Titulaires des conseils municipaux pour les élections sénatoriales</p>	<p>Après l'appel de candidatures pour trois délégués titulaires, en liste ou individuellement, il a été constaté que les candidatures suivantes ont été déposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. HAPE Agnès 2. VERDIER Bruno 3. PONTY Pascal <p>Il est procédé au déroulement du vote.</p> <p>Élection des délégués aux élections sénatoriales</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Nombre de bulletins : 15 •Bulletins blancs ou nuls : 0 •Suffrages exprimés : 15 •Majorité absolue : 8 <p>A obtenu : 15 voix</p> <p>HAPE Agnès, VERDIER Bruno, PONTY Pascal ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés délégués Titulaires aux élections sénatoriales et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée. Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.</p>			